

→ M. Favaro,
section Accidentologie, Centre de
recherche de l'INRS, Nancy

La prise en charge de la sécurité dans les PME

Quelques réflexions préalables à la conception d'actions de prévention

TAKING CHARGE OF SAFETY IN SMALL OR MEDIUM FIRMS (SMEs)

SOME PRELIMINARY THOUGHTS
ON PREVENTIVE ACTION (*)

This paper draws on the chapter summarising a research project on responsibility for safety and attitudes to risk in SMEs. Based on the results obtained and the conclusions drawn, it proposes some theoretical and practical ideas on approaches to preventive action in small and medium firms. It begins by presenting the context and consequences of the general tendency to maintaining a "natural state" in terms of prevention in small firms. It looks into the lack of "natural demand" for prevention in SMEs. A diagnostic framework adapted to this state of affairs is provided. The paper presents and discusses a number of instrumentation possibilities adapted to the context of a small firm from the viewpoint of an integrative approach to prevention.

• SME • prevention processes
• risk perception • safety diagnosis
• safety awareness

Cet article reprend le chapitre de synthèse d'une recherche consacrée à la prise en charge de la sécurité et la représentation des risques dans les petites et moyennes entreprises (PME). Partant des résultats obtenus et constats effectués, il propose une réflexion théorique et pratique sur les conditions de mise en œuvre d'actions de prévention pour cette catégorie d'entreprises. On présente d'abord le contexte et les conséquences de la tendance générale au maintien d'un état naturel de la prévention dans les petites entreprises. Puis on traite des caractéristiques d'une faible demande naturelle des PME en matière de prévention. Un cadre diagnostique adapté à cette situation commune est proposé. Dans une perspective d'intégration des pratiques, on présente et discute enfin quelques possibilités d'instrumentation de la prévention, adaptées au contexte de la PME.

• PME • démarche de prévention • perception du risque • diagnostic de sécurité
• sensibilisation à la sécurité

L'objectif est de présenter une réflexion générale sur la question de la mise en œuvre de la prévention dans les petites et moyennes entreprises (PME), réflexion fondée sur les données et constats de la recherche qui s'est déroulée en deux parties : étude documentaire [16] et enquête de terrain [17]. Compte tenu de l'approche d'orientation «sciences sociales» de ce travail, notamment une finalité de compréhension des logiques propres aux entreprises, les propositions qui suivent apportent une contribution privilégiant les aspects décisionnels sur les considérations plus techniques.

En particulier, l'intérêt autant que les possibilités aperçues de développement d'initiatives préventives par et/ou pour la petite entreprise nous apparaissent indissociables d'un questionnement sur les conditions d'applicabilité et de production de sens par les intéressés, conditions qui supposent, comme nous le verrons, une approche intégrative de la prévention.

1. Une tendance au maintien d'un «état naturel» de la prévention

1.1. Les logiques de prévention les plus courantes dans la petite entreprise

C'est presque un lieu commun de rappeler que, dans la plupart des petites entreprises, la prévention n'est guère et parfois pas du tout organisée, planifiée, orientée. Au pire, il s'agit d'absence pure et simple d'une quelconque forme de reconnaissance de l'objet «hygiène-sécurité». Le cas est fréquent avec les très petites entreprises (TPE), de type artisanales (par exemple les petits commerces de l'alimentaire).

Dans ces contextes, dont il faut rappeler la présence largement majoritaire dans le tissu entrepreneurial français (1), le risque tend à être banalisé au point de «disparaître» dans les activités quotidiennes. Ainsi pour les intéressés, le risque d'accident, de maladie professionnelle, fait définitivement «partie du métier».

(*) For the english translation of this article send your request to the author.

(1) «La très grande majorité des entreprises françaises est constituée de TPE – très petites entreprises = effectifs < 10 – (91,8%)» [9].

Avec les PME, plus précisément ciblées dans notre enquête [17], on observe bien l'existence de représentations, d'attitudes, de connaissances : de l'accident, du risque, de la sécurité. Pour ces PME de plus grandes tailles et donc généralement plus structurées que les TPE, les risques d'accident, de maladie et par extension les contraintes du travail (inconfort physique ou mental, stress, etc.) «existent» bien.

L'enquête a notamment montré qu'à propos de pratiques de prévention, les PME se caractérisent par plus ou moins d'«activité» ou d'«inactivité», ceci en fonction de configurations entrepreneuriales plus ou moins favorables (2).

En revanche, du point de vue de la représentation des risques, de la sécurité, les petites entreprises présentent de nombreux traits communs et ceci assez indépendamment des niveaux de pratiques observables. Cet état de dissociation assez marquée entre les registres de l'action et de la pensée portent notamment sur les points suivants :

- faible consistance des relations représentations-actions : entre types de risques et moyens de prévention associés, entre types d'accidents et leurs causes attribuées, entre nuisances indiquées et surveillées,
- tendance à minimiser la «dangerosité» des équipements en invoquant les normes et réglementations,
- inversement, inférence d'une «dangerosité» à partir de l'expérience d'accidents d'une certaine gravité,
- perception peu consistante ou erratique du coût des accidents,
- et plus classiquement, forte représentation dans ces entreprises de conceptions simplificatrices des facteurs d'accidents : fatalité, «psychologisation» des causes.

Cette faiblesse ou absence de structuration de l'action de prévention est révélatrice de situations de rationalité faible ou locale. Ainsi décrite, la situation autorise à évoquer un état de prévention de type «naturelle», au sens par exemple de la «pensée naturelle» (le «sens commun» des anthropologues [21]) ou de la «psychologie naturelle» (les «explications quotidiennes» des psychologues [7]).

La mise en œuvre plus soutenue ou plus rationnelle de pratiques préventives des accidents et des maladies professionnelles - préoccupation constante des préventeurs - supposerait bien sûr le dépassement de cette situation, a priori guère encourageante.

Dans cette éventualité, en lieu et place d'actions plus ou moins ponctuelles, réactives, souvent dictées par un sentiment d'urgence ou des pressions diverses (internes ou externes aux entreprises), pourraient se développer et se pérenniser des procédures qui même limitées aux registres technico-réglementaires, témoigneraient d'un engagement plus consistant : mises aux normes, mises à jour et suivi, protections de machines, maintenance préventive, contrôle et gestion des nuisances chimiques, envois en formation (secouristes, conducteurs d'engins, etc.), éventuellement initiatives de formations plus avancées (analyse des accidents, des risques, des postes de travail).

On voit bien cependant que dans la «logique d'action» [1] du dirigeant ou du collaborateur proche (direction, maîtrise) de la petite entreprise, rien ne justifie vraiment une continuité d'investissements (techniques, financiers, organisationnels) pour des questions de prévention, certes envisagées au besoin, mais le plus souvent considérées comme secondaires face à d'autres impératifs.

Dès lors, en l'absence d'assistance et/ou d'accompagnement technique et méthodologique, la petite entreprise a-t-elle en général quelque raison de s'engager au-delà de cette position «naturelle», qu'elle tendra à considérer comme suffisante, sinon nécessaire ? Tension permanente donc, voire entretenue à l'insu des acteurs, entre logiques de l'entrepreneur et logiques de l'expert.

De fait, en termes d'objectifs de prévention, il existe une réelle difficulté non seulement d'activation mais aussi et peut-être surtout de maintien de pratiques pérennes (non conjoncturelles). Une métaphore souvent entendue de la part des préventeurs - «faire des piqûres de rappel» - exprime fort bien cette exigence de lutte contre une tendance au retour vers un état «naturel».

1.2. Le développement de la prévention tend à suivre le développement de l'entreprise

Les constats qui précèdent contrastent assez fortement avec les situations de prévention généralement observables dans les entreprises de plus grandes tailles, a fortiori les grands groupes industriels ou de services, publics ou privés. Dans une perspective comparative, il est utile de présenter les étapes du développement de la prévention selon la taille des entreprises.

La transition des petites (a fortiori «très petites») vers les grandes (a fortiori «très grandes») entreprises entraîne une série de modifications assez considérables de leurs environnements tant interne qu'externe : différenciation des fonctions, évolution des professionnalismes, externalisation de métiers, progression des préoccupations sociales (notamment par passage des seuils légaux), évolution des structures de capitaux, alliances, regroupements, intensification des stratégies (contrôle des marchés, etc.), accès à l'information et/ou au conseil, etc.

Toutes ces modifications qui différencient de plus en plus fortement les entreprises selon leur envergure font qu'à la mesure de leur développement, les activités de prévention tendent à suivre assez inéluctablement trois étapes :

- activités de régulation (prises d'informations, mises aux normes),
- activités d'instrumentation (outils, méthodes),
- activités de structuration (moyens, ressources, logistique).

Dans les faits, l'évolution des processus de prise en charge de la prévention est certes plus nuancée, moins strictement hiérarchique que ne le suggère ce classement. Ainsi les niveaux ne s'excluent pas mutuellement, étant plutôt en relations d'inclusion (notamment dans les grandes entreprises).

Ce cadre général permet toutefois de voir que les «réponses externes» aux «besoins identifiés» tendent (ou devraient tendre) à suivre des logiques d'intervention et d'apports de compétence de type essentiellement informationnelle, puis instrumentale, puis managériale.

Ce modèle contribue notamment à rendre intelligible un constat d'expérience a priori assez étrange, faisant que dans une grande entreprise puissent coexister localement des positions (individuelles ou collectives) assez frustrées en matière de prévention (conceptions fatalistes ou pré-

(2) Les déterminants pris en compte dans l'enquête étant notamment : les effectifs, les niveaux d'indépendance structurelle et juridique, les activités et cultures techniques, les positions et performances économiques, les caractéristiques de conduite de l'entreprise, les profils des dirigeants.

dispositionnelles de l'accident) et parallèlement des systèmes informationnels (indicateurs), pédagogiques (formation des animateurs et responsables en hygiène et sécurité), ainsi que des lieux de débats souvent très avancés sur ces mêmes questions (groupes d'analyse des accidents, des risques, commissions de pilotage diverses) (3).

Cette situation résulte en particulier de la tendance progressive vers une certaine dépersonnalisation de la prévention, provoquée et entretenue par l'existence de structures de gestion de la sécurité très développées, enracinées à tous les niveaux et lieux de l'entreprise (4).

De telles considérations, illustrées et développées ailleurs [11, 12, 14] permettent de situer le plus correctement possible le débat. En particulier, dans un contexte d'exigence légale d'évaluation des risques (loi du 31 décembre 1991), applicable pour toutes les entreprises, les conditions d'intelligibilité des divers systèmes d'action en présence acquièrent une importance considérable.

Ainsi, qu'on le déplore [22] ou qu'on s'en félicite [25], la petite entreprise n'a pas nécessairement vocation de croître, du moins en termes d'effectifs. On voit bien pourtant que structurellement, la situation est celle d'un développement synchrone de la structure de l'entreprise et de sa compétence en matière de prévention.

Pour faire progresser cette dernière dans la PME, la position la plus réaliste n'est-elle pas alors de favoriser le dépassement de l'étape initiale, «naturelle», de «régulation» par la recherche des moyens d'atteindre - pour les plus «passives» - ou de «solidifier» [2] - pour les plus «actives» - un niveau de raisonnable instrumentation ?

(3) C'est un fait d'expérience que la structuration de plus en plus systématique de la prévention ne permet jamais d'éradiquer totalement des systèmes d'actions ou de représentations que l'on s'attendrait plutôt à observer ailleurs, dans les petites structures en particulier. Ainsi certains débats internes peuvent-ils perdurer ad infinitum entre tenants des facteurs de prédispositions individuelles aux accidents et défenseurs de positions plus élaborées. De même que les tentations de régression vers des explications et actions sommaires s'avèrent assez récurrentes, souvent provoquées par des résultats plutôt bons mais stationnaires (situation caractéristique des entreprises «avancées» en prévention [15]).

(4) La situation serait assimilable à ce qui s'observe pour d'autres grandes fonctions de l'entreprise (suivis de productions, financiers, commerciaux). Outre des objectifs évidents de rationalisation et de standardisation des actions, ces structures de gestion de production, comptables, financières, constituent un puissant levier de régulation, dont l'inertie peut certes provoquer de nombreux dysfonctionnements (en particulier dans les grandes bureaucraties [4]), mais qui, en contrepartie, contribuent à assurer la pérennité du fonctionnement de l'entreprise.

A l'opposé, concernant les stades plus avancés de fortes structurations logistiques des actions de prévention, sauf situations particulièrement propices, la prudence semble devoir être de règle à l'égard d'objectifs certes ambitieux, pouvant satisfaire de louables principes de recherche d'efficacité, mais inaccessibles à une majorité de PME.

2. Une «demande naturelle» de prévention faible ou inexistante

2.1. Entre contrainte et initiative : une situation ambiguë pour une mise en œuvre complexe

Sauf cas singuliers, il est notoire que les petites entreprises ne sont guère demanderesse d'assistance en matière de prévention. Dans un tel contexte, et malgré l'existence d'une obligation juridique d'évaluation des risques, les organismes susceptibles d'apporter une compétence dans ce domaine sont conduits à s'interroger sur les politiques d'actions à développer. Cependant, malgré les exigences réglementaires, la petite entreprise envisage-t-elle une forme quelconque d'assistance ?

Sans méconnaître les diverses raisons traditionnellement invoquées par les professionnels de terrain (ignorance de la loi et/ou des organismes d'assistance/conseil, manque de temps, de ressources internes, problèmes d'accès aux informations, etc.), rappelons aussi que l'univers de l'entreprise, fortement pour ne pas dire exclusivement orienté vers l'action pratique à court ou moyen terme, lieu privilégié de «l'idéologie d'affaire» [25], contraste singulièrement avec l'univers de la prévention, dont l'horizon reste, à long terme, le «non-événement», autrement dit l'absence d'accidents et/ou de maladies professionnelles.

Un tel fossé entre ces perspectives ne génère pas des conditions très favorables à une mise en mouvement des petites entreprises pour une meilleure connaissance de leurs risques et actions sur ces derniers. A supposer qu'il soit possible de passer outre ou de contourner cette difficulté de fond, limiter la réponse à l'introduction de méthodes d'analyse des risques achopperait rapidement.

En effet, au delà d'un certain seuil de complexité de mobilisation d'outils (pour identifier, évaluer, hiérarchiser, etc.), il devient manifeste que des structures de soutien logistiques devront se développer parallèlement [33], illustrant ainsi un objectif de «structuration» tel qu'évoqué au paragraphe précédent, mais à propos des grandes entreprises...

Il suffit par exemple de se référer au texte de X. Cuny [5] consacré aux «problèmes théoriques de l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise» pour être assuré, s'il en était besoin, des sérieuses difficultés qui attendent nombre de PME et leurs éventuels conseils externes, désireux de s'engager activement dans des démarches scientifiquement recevables de connaissances de leurs risques.

Pour illustrer ce propos, considérons les deux grandes classes de risques à combattre : les risques «matériels» d'accidents et ceux, plus «immatériels» de pathologies.

■ Qu'il s'agisse des risques d'accidents «traditionnels» ou «majeurs», les méthodes ne manquent pas, à tel point que l'enjeu porte moins sur le choix des outils, ou l'innovation en la matière, que sur leurs conditions d'applicabilité [20]. Cette position paraît d'autant plus justifiée que les usages s'appliqueraient à de petites structures.

■ Concernant les questions d'hygiène industrielle et donc de maîtrise des risques de pathologies professionnelles, s'il est vrai que le débat de méthodes est plus ouvert [5], certaines questions posées (effets retardés, cumulés, etc.) et donc les niveaux de complexité scientifique et technique associés sont tels que la question des dispositifs d'intervention, d'appropriation ou d'action pour et vers les PME, cède la place à des problématiques de recherche (toxicologie industrielle, épidémiologie, etc.). A l'évidence les moyens à mobiliser dans ces domaines sont hors de portée d'une très large majorité de petites entreprises (et probablement aussi de plus grandes !).

En somme, lorsque que l'on prend la précaution de situer le débat du côté «récepteur» (les petites entreprises) et non exclusivement du côté «émetteur» (les producteurs de méthodes et de connaissances), le débat décisionnel prend rapidement le pas sur le débat technique. En effet, autant la technicité propre aux diverses méthodes reste de la compétence d'experts rompus à leur usage, autant la promotion de pratiques de prise en compte des risques par des entreprises spontanément guère intéressées nécessite de conduire

une réflexion centrée sur les conditions optimales d'émergence d'un processus «d'appropriation assistée» de démarches d'analyses et d'actions de prévention ⁽⁵⁾.

A l'évidence donc, une grande majorité de petites entreprises ne dispose guère de la culture sécuritaire (ensemble des ressources, connaissances et valeurs partagées) susceptible de les voir opérer une telle progression d'un niveau de «régulation» vers un niveau «d'instrumentation» (cf. § 1.2). En toute logique, une forme d'accompagnement s'impose, qui puisse créer les conditions favorables au développement progressivement autonome d'une compétence et d'une pratique satisfaisante d'analyse des risques.

Toutefois, cette situation de carence de la demande rendrait hasardeux de proposer sans précaution un produit techniquement exigeant à un client quelque peu virtuel... En nous efforçant de respecter la réalité de ce contexte très contraint, nous allons tenter de développer les incidences de cette situation en matière de programmes d'actions envisageables.

Pour ce faire, il convient tout d'abord de situer le niveau de prévention préexistant de l'entreprise, au moyen d'un cadre diagnostique approprié au contexte, tel qu'il vient d'être présenté.

2.2. Disposer d'un «cadre diagnostique» de la prévention adapté à la petite entreprise

Concernant le diagnostic de sécurité, diverses propositions méthodologiques ont déjà été discutées ou diffusées, en général dans une perspective clinique et monographique [29]. On indique d'autre part que les contributions les plus courantes en matière d'approches diagnostiques tiennent peu compte des spécificités et contraintes propres d'application dans le milieu de la petite entreprise [16].

⁽⁵⁾ Une autre façon de présenter cet argument revient à indiquer que le débat reste ouvert quant à la répartition la plus adéquate entre exigences de validité interne - des outils «rigoureux» - ou de validité externe - des outils «utilisés». Certainement que, sur ces questions de niveaux d'usages de la connaissance et d'activation de méthodologies [26], beaucoup reste à faire pour favoriser le rapprochement et l'intercompréhension entre différents partenaires diversement concernés par le développement de la prévention en entreprise : praticiens (entrepreneurs, préventeurs), intervenants et producteurs de connaissances (conseils, chercheurs).

Quant aux contributions plus explicitement ciblées, elles tendent le plus souvent à prendre une tournure incitative, propagandiste [32] plutôt qu'analytique et méthodologique.

De par sa conception, l'enquête a contribué à produire un cadre diagnostique générique du «niveau de prévention» dans les PME. Ce cadre est certes perfectible, mais il tient compte des situations les plus couramment rencontrées et il est donc sensible aux marges d'actions possibles.

Compte tenu de ce contexte très particulier pour la petite entreprise - faible demande de prévention associée à une obligation de moyens - le principe adopté [17] fournit une référence utile pour envisager la question des possibilités pratiques d'instrumentations. Nous en rappelons ici les principaux aspects.

Conçu à l'origine pour les besoins de l'enquête, ce cadre propose d'appréhender la situation de prévention dans une petite entreprise sur la base de trois niveaux d'informations étroitement interdépendants :

- un état des pratiques existantes dans l'entreprise,
- un état des connaissances, représentations ou encore attitudes à l'égard des risques pour la sécurité et/ou la santé des personnels,
- un état comparatif du niveau d'accidentabilité (accidents, maladies professionnelles).

■ Les pratiques constituent les éléments les plus tangibles, ceux à partir desquels il va être possible d'identifier les manques, par conséquent les progrès à envisager, ceci en s'appuyant sur l'existant. En effet, même très modestes, on trouve toujours dans la PME des actions pertinentes à la prévention et rien ne sert de stigmatiser les seules carences, souvent connues avant même de faire un premier pas dans l'entreprise (ce que l'on observera ici n'étant souvent qu'un avatar de ce qu'on aura déjà observé ailleurs). Les pratiques correspondent à un niveau d'observation susceptible de se prêter à une certaine standardisation, notamment pour des finalités de comparaisons (benchmarking).

■ Les représentations, soit ce que chacun pense, sait ou croit savoir dans le domaine (accidents, risques, nuisances), sont d'accès plus limité et délicat. La difficulté réside notamment dans la nécessité de favoriser l'expression des intéressés, de ne pas suggérer les réponses, autrement dit de ne pas opérer de confusion de registres entre conceptions de l'intervenant et

conceptions du ou des interlocuteur(s). Il s'agit donc de créer les conditions propices - par une attitude d'écoute appropriée ⁽⁶⁾ (avec ou sans support structuré de prise d'informations) - pour l'accès à la connaissance «naturelle» des risques, des accidents et diverses opinions associées (le port des protections, la réglementation, etc.).

■ Enfin, l'accidentabilité représente l'information sinon la plus accessible, du moins la moins sujette à controverse. Mais, outre qu'elle informe sur le passé et qu'une intervention est plutôt orientée vers l'avenir, elle reste en tout état de cause une sorte de sanction, bien rarement utilisable de façon opérationnelle pour guider l'action (notamment au vu de l'instabilité des chiffres, inhérente à la modestie des effectifs dans les PME). L'accidentabilité relève d'un niveau statistique d'enregistrement des événements non désirés.

On voit que le cadre diagnostique proposé invite à prendre en compte trois registres de la prévention : celui des pratiques, celui des attitudes et celui des événements. Bien que conceptuellement distinctes, ces trois dimensions sont complémentaires dans leurs manifestations. Ajoutons que dans son principe, la démarche reste très ouverte car elle entend laisser aux différentes parties (entreprise, intervenant ou conseil) un degré d'initiative, une adaptabilité et donc une souplesse d'intervention élevés.

En cela, le cadre proposé se distingue d'approches plus classiques, procédées d'audit par exemple, sans nier pour autant leur utilité dans d'autres contextes où elles s'avèreront plus appropriées ou complémentaires (technologies de pointes, risques majeurs) ou pour des objectifs fondés sur des bases différentes, nécessitant en particulier l'usage d'un référentiel.

L'objet de la démarche de diagnostic présentée se résume à favoriser pour les différentes parties concernées - entreprises, intervenants - une meilleure visibilité des possibilités d'introduction ou de développement de pratiques de prévention. Son utilité réside donc dans sa valeur heuristique (identifier les points sensibles, les possibilités d'action) plutôt que normative (porter un jugement).

⁽⁶⁾ Et lorsque cela est possible, une attitude d'observation du travail et des postes de travail (cf. § 3.2 à propos des apports de l'ergonomie).

3. Propositions pour une approche intégrée et instrumentée de la prévention dans la petite entreprise

Les initiatives en faveur du développement de la prévention dans les petites entreprises peuvent être résumées en deux grandes orientations :

- une orientation institutionnelle ou «externe», surtout représentée par les diverses propositions et actions collectives, nationales ou transnationales (Europe) (7) ;
- une orientation dans laquelle l'initiative est «interne», désignant les diverses pratiques de conseil, formation, accompagnement ou expertises en prévention, conduites individuellement dans les petites entreprises.

Dans les faits, les deux niveaux d'intervention se complètent, chacun d'eux présentant des avantages mais aussi certains inconvénients ou limitations. Ainsi les pratiques externes informent à grande échelle, mais il est bien difficile de juger de leur impact, d'autant plus que les moyens de vérification sont à peu près inexistantes (8). Quant aux pratiques internes, elles informent, agissent et font agir, mais à une échelle locale, assez limitée : l'entreprise individuelle et conjoncturellement, au niveau d'instances de représentations professionnelles (9).

(7) Dans l'introduction générale à l'enquête [16], on rappelle que la prévention dans les PME s'incarne dans une réalité sociale et institutionnelle. Sont présentées à ce titre des illustrations de démarches collectives, en rappelant leurs caractéristiques communes : produits de sensibilisation qui, par des approches informationnelles (guides de bonnes pratiques, brochures sur les risques) et/ou plus instrumentales (fiches, check-lists d'auto-évaluation), entendent susciter des actions de prévention à l'initiative des entreprises.

(8) Leur mise en œuvre s'avérerait d'ailleurs d'une complexité décourageante, notamment pour situer correctement les poids respectifs des différents liens de causalité possibles (linéaires, circulaires, récursifs [37]), entre les «entrées» - incitations, messages - et les «sorties» - accidentabilité, nouvelles pratiques.

(9) Ajoutons que le risque de biais lié à la concentration des interventions dans les contextes les plus réceptifs n'est pas négligeable. De ce point de vue, le problème de la détermination des moyens ou stratégies susceptibles de provoquer une pratique, même modeste, d'évaluation des risques et d'actions de prévention dans une majorité de petites entreprises, qui ne demandent généralement rien, constitue une difficulté récurrente, justifiant, à elle seule, un effort de réflexion soutenu.

Ce contexte étant rappelé, nos propositions contributives au débat sur l'évaluation des risques et plus généralement sur l'activation de la prévention dans la PME préconisent une démarche instrumentée, par intégration à d'autres pratiques généralement mieux acceptées par les entreprises.

Un développement introductif argumente la nécessité d'une approche intégrée des pratiques, concepts et principes de la prévention au sein des autres activités de l'entreprise.

Est ensuite présentée une démarche de soutien à l'introduction de ce principe d'intégration, par évaluation et exploitation de «voisinages» entre pratiques.

On discute enfin de l'intérêt et de la possibilité de diffusion d'une «culture-problème» pour la prévention dans le contexte de la petite entreprise.

3.1. Viser l'intégration des outils et principes de prévention

Dans la PME, l'intégration des tâches et des fonctions est la situation la plus commune : «Si, dans la grande entreprise, la dissociation en niveaux stratégiques, d'optimisation, de régulation et d'exécution est relativement aisée et peut se retrouver grosso modo dans la différenciation et la hiérarchisation des tâches [...], dans la PE (petite entreprise), les choses sont moins évidentes» [25].

On conçoit alors que l'application de démarches ou principes de prévention tendra irrésistiblement à suivre cette inclination de faible ou de non-spécialisation assez caractéristique de la petite entreprise. Ceci est d'autant plus manifeste que les questions de sécurité, d'hygiène et aussi de conditions de travail sont rarement considérées comme centrales. En conséquence, toute tentative d'imposer un développement nettement différencié de pratiques d'évaluation des risques paraît fortement compromise.

Les approches par voisinage préconisées au paragraphe suivant entendent contribuer à limiter ce risque d'une trop spécificité d'actions de prévention, bien souvent inassimilables par la petite entreprise. Ainsi toute méthode ou pratique de sécurité gagnera, dans ses principes autant que dans ses modalités pratiques, à être en capacité de s'intégrer à d'autres démarches mieux acceptées.

Certes, toutes les PME ne se ressemblent pas, concernant notamment leurs capacités d'assimilation de démarches nouvelles ou novatrices. Il convient alors d'ajuster les propositions aux contextes. Ainsi qu'il a été montré dans l'enquête de référence

[17], c'est en particulier en fonction du «degré d'indépendance» de l'entreprise que les possibilités d'actions pourront varier assez notablement.

En effet, ressources (budgétaires, techniques, temporelles) et autonomie décisionnelle tendent à progresser en raison inverse selon que l'entreprise est du type «familiale» - libre de ses décisions mais généralement très contrainte au plan des moyens, notamment financiers - ou du type «contrôlée» - ressources plus généreuses, mais au détriment de l'autonomie (10).

Au plan des retombées pratiques, la typologie par niveaux d'indépendance structurelle qui a été proposée dans l'enquête (entreprises indépendantes, semi-indépendantes «en réseau», en participation, contrôlées) témoigne que toutes les PME ne sont pas à considérer à la même aune, ceci sans réduire pour autant le questionnement à la seule dimension «technologique» (technicité, produits, procédés). Notamment, en amont de toute volonté d'assistance ou d'accompagnement de prévention, il semble raisonnable d'estimer un seuil d'investissement (temporel, technique) global à ne pas dépasser, toujours sous peine d'irrecevabilité, d'inapplicabilité ou d'abandon. La prise en compte des contraintes ne justifie donc pas un quelconque renoncement, mais plutôt un effort de juste appréciation du champ des possibles, et donc d'ajustement des objectifs aux divers contextes entrepreneuriaux.

Ce principe d'intégration des approches étant précisé, quelles stratégies contribueraient à le rendre opérant ? Pour y répondre, une démarche instrumentale est préconisée. Autrement dit, il s'agit de promouvoir une orientation pratique, par l'action, qui soit autant que possible en accord avec la culture toujours très pragmatique de l'entreprise, et ceci d'autant plus qu'elle est de taille modeste (11).

(10) P.A. Julien et M. Marchesnay [25] font indirectement allusion à ces questions, en signalant (en note) que de «nombreux points de divergence» distinguent le comportement de gestion du propriétaire unique (ou actionnaire principal) de celui du cadre dirigeant non propriétaire. Dans un ordre d'idée similaire, d'autres auteurs évoquent la distinction entre «patronat réel» et «patronat de gestion» [10].

(11) Cette position peut être vue comme une alternative aux traditionnelles préconisations de démarches préférentiellement centrées sur les conceptions ou représentations, qui seraient «à modifier», de la prévention.

Dans l'entreprise, la notion d'«action» se décline certes en divers registres, du plus «technique» (choix et mise en œuvre d'outils, de procédés, de modes opératoires) au plus «managérial» (orienter, planifier, inciter, finaliser, contrôler). Nous nous référerons ici à un courant théorique et pratique, instruit des réalités concrètes de l'action organisée (entrepreneuriale ou autre) qui renouvelle assez radicalement la problématique des rapports entre connaissance et action au sein d'une organisation.

La notion d'«instrument» ou d'«outil» de gestion y tient une place centrale. Au delà des aspects définitionnels ⁽¹²⁾, cette approche fournit un cadre d'analyse et de proposition en vue d'articuler entre eux divers outils et pratiques. Elle contribue d'autre part à fortement «dépsychologiser» l'analyse des motifs de l'action (ou a contrario de l'inaction), lui préférant une lecture plus centrée sur l'explication des pratiques observées, vues comme conséquences des finalités et contraintes des divers dispositifs (techniques, informationnels) agissants dans l'entreprise.

On démontre en somme, par l'accumulation de travaux empiriques, à quel point les outils de gestion et les outils en général «structurent les modes de pensée et les comportements dans les organisations, expliquent souvent les difficultés d'évolution que l'on impute à tort aux seules "mentalités", constituent une "technologie invisible" dont on sous-estime l'inertie» [2].

Ce cadre d'analyse «gestionnaire» de l'action s'avère enfin très dialectique, dans la mesure où les conditions de développement d'une approche instrumentée de la prévention - introduction de méthodes, techniques, outils - contient aussi une exigence de réflexion théorique et pratique sur «la façon dont ces techniques s'inscrivent dans les organisations» [36].

Le recoupement avec la question de l'intégration de la prévention au sein d'autres pratiques - analyser les risques et organiser l'activité de l'entreprise en conséquence - s'éclaire ici. En effet, évoquer «la façon

dont ces techniques s'inscrivent dans les organisations» revient à préconiser le développement :

- d'une capacité de suivi des effets de l'introduction de pratiques de sécurité sur les autres pratiques existantes, et, complémentirement :
- d'une capacité de suivi en retour des effets de ces pratiques pré-existantes sur les pratiques de prévention introduites.

En d'autres termes, l'usage et les modalités d'application d'un outil sont envisagés coextensivement à sa technicité ou à son contenu propre : une approche gestion au sens explicité ci-dessus préconisant de rendre indissociables une action procédé et une action processus, conditions raisonnables d'une instrumentation intégrée de la prévention dans la PME.

3.2. Evaluer et utiliser les situations de «voisinages» entre pratiques

Articuler un objectif de connaissance des dangers, d'évaluation des risques, d'actions de prévention, avec des pratiques a priori étrangères au domaine de la sécurité peut être facilité par la reconnaissance et l'exploitation de voisinages méthodologiques et conceptuels avec ces autres pratiques et principes, généralement mieux implantés ou mieux reçus dans la PME.

Le «voisinage méthodologique» recouvre assez directement divers outils et méthodes qui par leurs caractéristiques de procédures - règles de sélection, de hiérarchisation, d'organisation ou de calcul de données - sont ou seraient en mesure d'intégrer des objectifs de sécurité : identification de procédés ou séquences techniques dangereux, de risques de nuisances, de pollutions, de modes opératoires capables de réunir principes d'efficacité et de précaution, etc.

Sur un plan de principe, nombre de méthodes disponibles d'aides à la définition-conception de systèmes techniques ou d'organisation industriels peuvent contribuer à l'intégration d'objectifs de prévention. Il conviendrait alors d'examiner au cas par cas les possibilités techniques de «greffes» pour le recueil et l'exploitation de données pertinentes pour la prévention.

Toutefois, leurs niveaux de complexité formelle ou procédurale s'avèrent très variables et leurs domaines d'application, en général assez étroits. Malgré ces spécificités, la situation de voisinage méthodologique avec les diverses méthodes de sécurité apparaît assez clairement. Elle

résulte de communautés de pratiques (démarches analytiques, procédures heuristiques pour la production de règles, savoir-faire et compétences techniques requis, exploitation au sein d'équipes) avec des méthodes plus spécifiquement dévolues à des objectifs de sécurité (qu'il s'agisse de méthodes d'analyses des accidents ou des risques).

Mais du fait précisément de leur spécificité, ces outils de sécurité sont souvent considérés (lorsque qu'ils sont seulement connus) comme excessivement complexes, eu égard à l'importance souvent perçue comme très relative des questions de sécurité. Guère susceptibles de mobiliser l'intérêt des petites entreprises, ils voient le plus souvent leur application confinée aux contextes d'entreprises de grandes tailles ou à hauts risques.

Il convient cependant de discuter d'un thème de voisinage de méthode très familier du monde de la prévention industrielle, praticiens et chercheurs confondus. Il s'agit de l'analyse des dysfonctionnements, qui incontestablement représente une approche fédératrice entre objectifs de prévention et autres objectifs de l'entreprise. Ajoutons que la démonstration des facteurs communs d'écart entre performances attendues et observées génère de très nombreux travaux, publications, commentaires et autres comptes rendus d'expériences de terrain ⁽¹³⁾.

Le volet «prévention» le plus avancé au sein de ce courant est surtout représenté par la sûreté de fonctionnement. Il s'agit toutefois d'un domaine très technique, affaire de spécialistes (ingénieurs de sûreté). Est-il besoin d'indiquer qu'avec les PME, les demandes en la matière sont plutôt rares (à l'exception toutefois des industries notoirement dangereuses, comme les installations classées, justifiables alors des méthodologies spécialisées) ?

Autrement dit, les applications s'avèrent souvent confinées au contexte de la grande entreprise, généralement seule capable d'accueillir des procédures longues et passablement complexes. C'est pourquoi nous ferons plutôt mention d'une autre orientation de ce courant d'analyse des dysfonctionnements, ou des «dérives», «écarts» : l'approche ergonomique de la sécurité.

⁽¹²⁾ «Ensemble de raisonnements et de connaissances reliant de façon formelle un certain nombre de variables [...] destiné à instruire les divers actes classiques de la gestion, que l'on peut regrouper dans les termes de la trilogie classique : prévoir, décider, contrôler» [28].

⁽¹³⁾ On rappelle [20] qu'en pratique, l'analyse de sécurité par «l'approche dysfonctionnelle» est réalisée au moyen de démarches et outils variés, des plus élémentaires check-lists diverses d'écarts entre le «souhaité» et le «réalisé» aux méthodes les plus sophistiquées.

Dans ses formes classiques (mesurage, description des tâches) ou plus avancées (ergonomie cognitive, participative), l'analyse de l'activité représente une voie incontournable pour créer les conditions d'une mise en œuvre compréhensive et efficace de la prévention dans l'entreprise, petite ou grande d'ailleurs.

La question qui nous occupe n'est toutefois pas l'ergonomie en tant que telle. Il s'agit plutôt d'insister sur son rôle fédérateur dans l'étude des conditions de production de l'insécurité au travail, autrement dit d'une forme particulière de dysfonctionnement. En effet, sauf à vouloir se limiter à la connaissance statique des « dangers », la mise en lumière des « risques » rend indispensable la prise en compte plus dynamique des situations de travail.

Encore conviendrait-il de clarifier les conditions d'application et surtout d'acceptation par les entreprises de la démarche ergonomique. En effet, qu'il s'agisse d'ergonomie en général ou d'ergonomie de la sécurité en particulier, on ne peut que constater la situation de décalage persistant entre un état avancé des connaissances et des méthodes et un accueil assez réservé de ses enseignements et/ou retombées dans le monde de l'entreprise, a fortiori de la petite entreprise.

Pourtant, l'analyse de l'activité réunit des qualités fédératrices de rigueur et de pertinence pour nombre de problèmes à résoudre, et pas seulement des problèmes de sécurité. Mais les difficultés d'introduction et de développement des approches centrées sur l'analyse de l'activité se situent-elles encore à ce niveau démonstratif ? Ne tendent-elles pas par exemple à exacerber de délicates questions d'arbitrages entre points de vue prescriptif ou plus négocié sur le travail ?

Confronté à cet état de tension inhérente entre conceptions de l'activité difficilement compatibles sur le terrain de l'entreprise, on se demandera de quelle(s) façon(s) l'approche ergonomique, pourtant indispensable, peut-elle optimiser sa reconnaissance et un usage plus généralisé.

Entre autres évolutions possibles, il semble bien que ce soit au prix d'un effort d'intercompréhension entre principes et conceptions ergonomiques et gestionnaires (cf. par exemple [23]). Ce croisement réciproque entre ergonomie (la connaissance du travail) et gestion (les décisions sur le travail) contribuerait semble-t-il à atténuer les effets négatifs de leurs points aveugles respectifs.

Trop souvent en effet, le point de vue ergonomique est tenté d'aborder le travail, l'activité, dans l'abstraction des détermi-

nants de contexte - organisationnel, social - et de conduite d'une entreprise - impératifs divers de marchés, fournisseurs, clients, concurrence, investissements. A l'inverse, le point de vue gestionnaire tend à s'enfermer dans une conception du travail assez désincarnée, réduit à des « stratégies » et autres questions « managériales », peut-être appropriées au niveau des directions, mais beaucoup moins à celui de l'exercice concret de l'activité des personnels des entreprises.

Une telle articulation ne serait-elle pas favorable à un accroissement commun d'efficacité, au bénéfice de la prévention dans les entreprises, petites et grandes ?

On voit donc que les rapprochements de méthodes apparaissent certes importants mais demeurent insuffisants si considérés sans préoccupations d'aménagements, d'adaptations, d'articulations. Il convient donc aussi d'examiner d'autres types de liens moins strictement techniques entre approches.

Le « voisinage conceptuel » désigne alors les rapprochements de notions ou de principes présents dans divers outils en usage dans l'entreprise ou susceptibles de l'être.

Trois modalités de voisinages sont présentées, dont il convient d'évaluer les potentialités pour la prévention : les démarches « qualité », les analyses par les « coûts », enfin l'accès par la prise en compte de « l'incertitude ».

■ Les démarches « qualité » illustrent bien un courant très actif, mêlant règles de méthodes (questionnaires d'audits), objectifs prescriptifs (normes ISO 9000) et concepts plus généraux (qualité totale). Il est certain qu'au plan des principes, les arguments techniques ou organisationnels tendant à montrer que les démarches qualité favorisent le développement de la prévention ne manquent pas.

Ainsi le débat sur les relations entre objectifs de qualité et de sécurité, en particulier les possibilités aperçues de contenir les seconds dans les premiers, est-il devenu familier au monde de la prévention.

Il convient cependant d'indiquer que le rapprochement souffre d'une certaine confusion entre, d'une part, finalités pra-

tiques de développement de méthodes ou d'élaboration de connaissances des liens « sécurité-qualité » et, d'autre part, finalités plus incitatives (14).

On ne peut d'autre part éluder la situation de contradiction, au moins partielle, entre diverses philosophies industrielles de la qualité. Partagées entre approches normatives (politiques de certifications) ou plus négociées (démarches de qualité totale), confrontées à nombres d'effets indésirables (sur ces questions, cf. [24]), les démarches qualité n'ont-elles pas suffisamment de difficultés propres à résoudre pour qu'il soit bien raisonnable d'exiger d'elles une dimension supplémentaire de soutien pour des analyses de problèmes de prévention ?

En effet, cette situation quelque peu confuse peut contrarier les possibilités pratiques d'engagement des entreprises (petites et grandes d'ailleurs) dans des logiques de prévention articulées durablement aux approches qualité. Pour le moins, une condition préalable serait, au-delà des seuls discours d'opportunité et de l'aspect de surface séduisant des propos, d'étudier attentivement la nature des liens réels entre qualité et sécurité, ceci afin d'en tirer le cas échéant des enseignements pratiques valides [30, 31].

■ De façon similaire, les analyses par les « coûts » prétendent contribuer à une maîtrise accrue des questions de sécurité dans l'entreprise. Concernant l'ensemble des activités industrielles, commerciales ou de services, ces démarches d'évaluation des « coûts de la non-sécurité » (coûts « directs », « indirects » ou encore « cachés » [34]) présentent ainsi une dimension générique, à laquelle il faut ajouter une forte résonance dans les représentations et logiques professionnelles communes (« contrôle des coûts », etc.). En qualité de vecteur favorable à l'émergence de préoccupations sécuritaires, il peut donc s'agir d'une orientation a priori intéressante, sinon comme méthode, au moins comme incitation.

On peut se demander toutefois si tant de proximité naturelle avec les logiques entrepreneuriales n'entretient pas certaines illusions sur les vertus de l'analyse par les coûts, en terme de retombées appliquées pour la prévention. Outre que ce courant souffre, au moins autant que pour la qua-

(14) Voir parfois nettement propagandistes, une certaine vulgarisation ayant pour seul objectif de faire « passer » la prévention en usant et abusant de vertus communes partagées avec la qualité, ceci en l'absence de toute référence à quelque démonstration réellement convaincante de la supposée synergie.

lité, d'une certaine confusion des genres (entre «science» et «propagande»), les modèles d'actions préconisés pour la sécurité apparaissent souvent assez abstraits, éloignés des pratiques et représentations réelles des «coûts de non-sécurité».

Notamment prennent-ils peu cas des réalités décisionnelles des entreprises, à commencer par la dimension nécessairement conventionnelle (ce qui ne veut pas dire arbitraire) qui caractérise les estimations de coûts dans les domaines de l'accidentologie qui nous intéressent ici (sous hypothèse que ces estimations soient seulement effectuées).

Nettement a-sociologique car dominée par le paradigme de la rationalité de l'acteur (qui recherche la totalité de l'information, qui calcule et décide en conséquence, etc.) et par une posture d'expertise plus soucieuse de promouvoir des comportements attendus que de rendre intelligibles les comportements observés, l'analyse par les coûts est-elle vraiment en mesure de soutenir, au delà de certains discours convenus, des actions instrumentées favorables au développement de la prévention dans les petites entreprises ? (15)

Mentionnons toutefois, comme contre-exemple intéressant, l'école d'intervention et d'étude des «coûts cachés» [35]. Le niveau d'élaboration théorique et surtout l'accumulation d'observations et d'expériences appliquées tendent à distinguer cette approche d'autres courants moins ancrés dans la connaissance intime du quotidien entrepreneurial. Toutefois le risque d'accident y apparaît exprimé en termes économiques uniquement, ce qui rend la démarche assez muette en matière d'analyses diagnostiques! En somme, l'intégration conceptuelle et pratique de l'objet prévention y est telle qu'il tend à s'évanouir sans autre forme de procès, au profit de lectures socio-économiques plus générales.

En résumé, les deux systèmes de voisinages examinés - qualité et coûts - constituent certes des soutiens intéressants pour

la prévention. Ils présentent toutefois l'inconvénient d'être trop souvent présentés en termes plus ou moins propagandistes, ce qui peut d'ailleurs être compris comme une conséquence de la popularité des thèmes en question dans les milieux de l'entreprise.

Ces démarches souffrent enfin de faiblesses conceptuelles et pratiques internes peu compatibles avec le rôle de «cheval de Troie» de la prévention que d'aucuns attendraient d'elles. Sans sous-estimer leur utilité, une certaine prudence s'impose quant à associer sans un minimum de recul ces approches à des objectifs de développement de pratiques sécuritaires dans la petite entreprise.

■ Enfin une troisième notion mérite d'être discutée, plus abstraite sans doute que les précédentes, néanmoins importante, celle d'incertitude (16). Elle apparaît en effet centrale, étant donné que la quasi totalité de l'action entrepreneuriale est concernée à un titre ou à un autre.

Quant au lien avec les enjeux de prévention, il est patent. Ainsi, entre le dirigeant «preneur de risque» et la «maîtrise du risque» inhérente aux impératifs de sécurité, il est question d'agir avec une intentionnalité commune de réduction ou de contrôle de l'univers des possibles, ceci au delà du sentiment de contradiction pouvant résulter en première analyse du rapprochement des termes.

Ainsi des attitudes, des logiques conceptuellement assez voisines pourraient être identifiées (ou réexaminées) et méthodologiquement unifiées. Des liens d'incertitudes à maîtriser - et donc des communautés de méthodes, d'approches - existent entre des questions d'anticipation de conditions matérielles ou organisationnelles diversement favorables à la sécurité ou à la santé du personnel et par exemple des objectifs de prévision de l'évolution d'une technologie, d'un produit ou marché, des connaissances et savoir-faire futurs à maîtriser.

Bien entendu, les niveaux d'enjeux et d'intérêts ne sont pas équivalents. En outre, compte tenu de la tendance à gérer dans le court terme, de la suprématie de logiques d'actions conditionnées par l'urgence ou les contingences de l'activité quotidienne, de la prédominance chez les dirigeants d'entreprises de la «réactivité» sur la «proactivité» [10], l'orientation intellectuelle «prévisionnelle» n'est pas acquise d'emblée, en particulier pour les plus petites d'entre elles. L'usage d'outils ou méthodes correspondants ne s'impose donc pas naturellement.

Cependant, l'argument de la nécessité de prévoir dans un contexte économique mouvant, instable, sous fortes contraintes de limites de disponibilité ou de qualité de l'information, est recevable. Il est donc tout à fait envisageable de promouvoir les conditions d'une prise en compte des préoccupations de sécurité intégrées dans le cadre de démarches de maîtrise du devenir de l'entreprise.

En d'autres termes, des logiques d'anticipation ou de développement sont opposables aux logiques plus traditionnelles de régulation ou d'optimisation, ne serait-ce qu'au constat que ces dernières ne sont pas toujours couronnées de succès.

Dans un futur par définition incertain pour l'entreprise, un programme d'action de sécurité posant comme condition de mise en œuvre la recherche de liens avec d'autres actions fédérées par la notion d'incertitude et les méthodologies associées (souvent de fondements probabilistes et décisionnels), constitue certainement un axe de réflexion et d'expérimentation de terrain à ne pas négliger.

3.3. Favoriser l'émergence d'une «culture problème» pour la prévention

L'impératif d'intégration prôné dans ce texte est conçu assez en amont des événements ou constats éventuels d'insuffisances en matière de sécurité dans l'entreprise. C'est notamment au niveau de la conception des actions d'assistance ou de conseil externes, agissant dans des secteurs déterminants de l'activité des entreprises (moyens, méthodes, organisation, ressources), que l'installation de principes d'actions favorables à la sécurité gagnerait à être assez systématiquement envisagée.

A ce titre, le développement de compétences en hygiène, sécurité et conditions de travail auprès des divers conseils de la petite entreprise ne représente-t-il pas un vecteur important de diffusion d'une culture sécuritaire minimale ?

(15) Ajoutons que la vigueur des débats entre approches économique et sociologique des phénomènes organisationnels (logiques d'actions, décisions, préférences des acteurs, etc.) traduit un état de crise des modèles classiques (cf. par exemple [27]), situation d'où l'on peut espérer qu'émergeront progressivement des propositions utiles aux questions économiques posées par la prévention. Quoiqu'il en soit, serait-il bien raisonnable dans un tel contexte, d'entretenir des conceptions et modèles de l'acteur de plus en plus critiqués ? En matière d'approche économique de la sécurité, a fortiori dans le contexte difficile de la PME, il devient à l'évidence nécessaire de s'inscrire dans des approches novatrices, plutôt que de reconduire ad infinitum le modèle classique de «l'homme économique».

(16) L'incertitude dont il est question ici se définit «en finalité» (d'après G. Bronner [3], qui distingue entre l'incertitude «en finalité» et l'incertitude «de sens» - Dieu existe-t-il, choix éthiques, etc.). Cette forme d'incertitude désigne un état de méconnaissance du futur et surtout l'ensemble des moyens d'actions pouvant contribuer à maîtriser cet état : prise d'informations, analyse de scénarios, usages de systèmes d'aides à la décision.

Proposer cette alternative à la tendance supplétive plus courante de conception et de diffusion de produits d'incitation ou de sensibilisation à la prévention revient à énoncer une condition favorable et probablement nécessaire à terme. Compte tenu en effet du contexte d'obligation juridique de prévention pesant sur les entreprises, un objectif tend à s'imposer assez inéluctablement : maximiser les conditions d'instauration d'un processus d'apprentissage d'une dynamique sécuritaire qui soit en mesure d'accompagner l'activité quotidienne de l'entreprise.

Un tel objectif revient à énoncer une nécessité d'amener la prévention au rang de « problème » - à reconnaître, à résoudre ou du moins à gérer, par la petite entreprise. Il s'agit certainement d'une orientation indissociable à terme des pratiques à promouvoir. La raison en est simple : à défaut d'une telle « problématisation », le risque d'incompréhension ou de rejet par la PME apparaît très élevé.

Cette position soulève des débats de missions (rôles respectifs des divers acteurs de la prévention) ainsi que de stratégies d'intervention (susciter une pratique, la faire perdurer). Mais, sans perdre de vue que cette évolution ne peut guère s'effectuer en dehors de son inscription dans des pratiques « déjà » ou « naturellement » clairement reconnues comme des problèmes « réels » par l'entreprise. Il peut s'agir de démarches - logistiques, de conception, d'analyse - déjà opérantes à l'initiative de l'entreprise. D'autres directions peuvent sans doute aussi être envisagées, sur sollicitation de conseils d'entreprises spécialisés dans tel ou tel domaine.

Ainsi peut-on substituer pour la prévention une « culture problème » à une plus traditionnelle « culture information ». La première part du principe - principe de réalité en quelque sorte - que pour la petite entreprise, les questions de sécurité ne font pas « naturellement » problème. Bien souvent, le « problème de sécurité » (risques d'accidents et/ou de maladies professionnelles) est rendu visible (certains sociologues, par exemple N. Dodier [8], diraient plutôt « construit ») par des intervenants externes, porteurs d'une mission de prévention et par là même détecteurs des problèmes en question.

C'est cette situation assez particulière qui contribue à expliquer que souvent les difficultés se manifestent dans les étapes de décisions de mise en œuvre de solutions, voire de respect des engagements

pris. En effet, que peut signifier pour la petite entreprise une (ou plusieurs) « solutions » - techniques, organisationnelles ou autres - à des « problèmes » inexistants ou, concédons-le dans certains cas, très modestement émergents en dehors de l'intervention d'un préventeur ou d'autres professionnels concernés par les questions de prévention (par exemples les médecins et inspecteurs du travail) ?

Toutes les démarches techniques (choix de procédés, de méthodes d'analyse, de mesurages, etc.) et plus décisionnelles (négociations, arbitrages, choix entre diverses solutions) sont ainsi envisageables sur la base de ce constat, mais aussi dans l'intention de le dépasser à terme.

Toutefois, reconnaître, ou accepter la fréquente absence a priori d'un problème de prévention par l'entreprise, en rechercher les possibilités d'émergence autrement que par l'imposition d'un point de vue extérieur (fut-il justifié, amendé, négocié) demande un certain décentrage par rapport à la position d'expertise traditionnelle, n'interpellant que rarement sa propre position (sinon par exemple en cas de difficultés manifestes ou répétées).

Intégrer et instrumenter la prévention par un processus d'accompagnement, d'appropriation et d'apprentissage, c'est l'élever progressivement à la catégorie tangible d'enjeux, de situations à améliorer, d'investissements à concéder, de décisions à prendre, c'est-à-dire de « problème ».

Par contraste, la « culture information » représente une sorte d'ersatz de la « culture problème » envisagée ici. Les approches y sont plus communes, intellectuellement moins exigeantes. On y conçoit certes que rien ne va de soi et qu'il est difficile de susciter un intérêt consistant et durable pour les questions de prévention.

Dans le cas d'une mise en œuvre externe de ces démarches (actions institutionnelles), on trouve essentiellement la diffusion de produits de sensibilisation (brochures, guides de bonnes pratiques) ainsi que divers produits de mise en œuvre assez simple (audits de conformité, check-lists).

Quant aux initiatives plus internes à l'entreprise (actions de conseils ou d'études), elles se caractérisent souvent par des démarches centrées sur les représentations et attitudes, propositions déclinées en autant d'incitations à l'adoption de comportements sécuritaires, au bannissement des « comportements dangereux » et autres « prises de risques » [32]. Cette psy-

chologisation quelque peu naïve de la sécurité - par focalisation sur les comportements individuels - y est de règle et la sous-estimation de l'influence des facteurs de contextes de travail dans l'émergence des risques assez coutumière (17).

Du point de vue de la perspective « problème » préconisée, il apparaît assez vain de considérer qu'agir sur les attitudes puisse suffire au développement de pratiques de sécurité satisfaisantes et durables. L'enquête a montré que les facteurs de l'insécurité au travail dans les petites entreprises prennent naissance dans des configurations plus ou moins favorables, dans des réseaux de contraintes, économiques notamment, qui ramènent en comparaison les facteurs « psychologiques » à une plus modeste mesure.

Certes, pour des besoins d'analyse des situations, un tel registre constitue un bon accès à la compréhension des situations rencontrées, notamment pour ajuster diverses propositions aux contextes concrets rencontrés. Simplement faut-il se garder de considérer sur un même plan les risques énoncés de façon statique et les risques en situation et, plus généralement, de confondre travail et discours sur le travail, tentation permanente des approches informationnelles car étrangères par conception à toute perspective de « problématisation » de leur objet.

Dans le contexte très contraint de la petite entreprise, promouvoir la sécurité et la santé des personnes ne peut guère être envisagé sans un effort permanent d'analyse et de réflexion, effort que nous concevons comme la recherche des meilleurs ajustements possibles entre le domaine des connaissances disponibles et celui des pratiques mobilisables.

Nous renvoyons le lecteur intéressé par l'ensemble des travaux effectués dans le cadre de la recherche consacrée à la prise en charge de la sécurité et la représentation des risques dans les PME (étude documentaire, enquête de terrain, analyse et exploitation des résultats) aux publications antérieures [13, 16 à 19].

(17) On ne s'étonnera pas que la « culture information » telle que décrite ici participe assez directement de la résistance commune envers les approches ergonomiques de la sécurité et, a fortiori, envers les démarches compréhensives, ces dernières étant encore plus fondamentalement inassimilables (en particulier les approches de la psychodynamique du travail et toutes démarches conceptuellement proches [6]).

BIBLIOGRAPHIE

1. AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G., LIVIAN Y.-F. - Les nouvelles approches sociologiques des organisations. Paris, Seuil, 1996.
2. BAYART D. - Des objets qui solidifient une théorie : L'histoire du contrôle statistique de fabrication. In : CHARUE-DUBOC F. (dir.) - Des savoirs en action. Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 139-173.
3. BRONNER G. - L'incertitude. Paris, PUF, 1997.
4. CROZIER M. - Le phénomène bureaucratique. Paris, Seuil, 1963.
5. CUNY X. - Problèmes théoriques de l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise. Préventique-sécurité, 30, 31, 32, 1996-97, pp. 17-19, 25, 20-23.
6. DEJOURS C. - Le facteur humain. Paris, PUF, coll. Que sais-je, 1995, n° 2996.
7. DESCHAMPS J.C., CLÉMENCE A. - L'explication quotidienne. Fribourg, Delval, 1990.
8. DODIER N. - Construction des risques et contrôles de sécurité (les inspecteurs du travail sur les chantiers du bâtiment). In : THEYS J., FABIANI J.L. (éds) - La société vulnérable. Paris, ENS, 1987, pp. 231-240.
9. DUCHÉNEAUT B. - Enquête sur les PME françaises. Identités, Contextes, Chiffres. Paris, Maxima, 1995.
10. DUCHÉNEAUT B. - Les dirigeants de PME - Enquête, Chiffres, Analyses. Paris, Maxima, 1996.
11. EAKIN J.M. - Occupational Health and Safety in Small Businesses. University of Calgary (Canada), Department of Community Health Sciences, 1988.
12. FAVARO M. - Gestion de la sécurité dans l'entreprise : mise en œuvre d'un tableau de bord d'indicateurs de sécurité dans deux départements d'une grande organisation à caractère public. Vandœuvre, INRS, coll. Notes Scientifiques et Techniques, 1991, NS 85.
13. FAVARO M. - Petites entreprises et sécurité - observations, remarques, propositions. Préventique, 43, 1992, pp. 12-15.
14. FAVARO M. - Safety Management Through the Development and the Implementation of Safety Indicators. In : Safety and Reliability'92 (Proceedings of the European Safety and Reliability Conference'92). London, Elsevier, 1992, pp. 237-248.
15. FAVARO M. - Quelques conditions d'organisation associées à la mise en œuvre des politiques de prévention en entreprise. Performances, 1995, pp. 18-22.
16. FAVARO M. - La prévention dans les PME. I - Situation : position du problème ; examen de la littérature. Vandœuvre, INRS, coll. Notes Scientifiques et Techniques, 1996, NS 134.
17. FAVARO M. - La prévention dans les PME. II - Enquête : prise en charge de la sécurité ; représentation des risques. Vandœuvre, INRS, coll. Notes Scientifiques et Techniques, 1997, NS 163.
18. FAVARO M., DAVILLERD C. - Principaux résultats de l'étude sur la prise en charge de la sécurité et la représentation des risques dans les petites entreprises : rapport-synthèse à l'attention des entreprises ou établissements ayant participé à l'enquête. INRS, doc. interne, 1995.
19. FAVARO M., DAVILLERD C. - Safety Practices and Risks Attitudes in French Small Companies. In : Advances in Safety and Reliability, Oxford, Elsevier Science, vol. 1, 1997, pp. 105-113.
20. FAVARO M., MONTEAU M. - Bilan des méthodes d'analyse a priori des risques ; 2. Principales méthodes de la sécurité des systèmes. Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité du Travail, 139, 1990, pp. 363-389.
21. GEERTZ C. - Savoir local, savoir global - les lieux du savoir. Paris, PUF, 1986.
22. GIRARD B. - Pourquoi les PME restent-elles PME ? Gérer et Comprendre, 49, 1997, pp. 33-42.
23. HUBAULT F. - L'ergonomie, quel outil pour le management ? (interview). Stratégies Management, novembre 1987, pp. I-VI.
24. ISEOR (Institut de Socio-économie des Entreprises et des Organisations). Certification, qualité et emploi. Paris, Economica, 1997.
25. JULIEN P.A., MARCHESNAY M. - La petite entreprise. Paris, Vuibert, 1987.
26. KILMANN R. H., SLEVIN D. P., THOMAS K. W. - The Problem of Producing Useful Knowledge. In : KILMANN R. H et al. - Producing Useful Knowledge for Organizations. San Francisco, Jossey-Bass, 1994, pp. 1-22.
27. MENGER P.M. - Sociologie et économie. Revue Française de Sociologie, XXXVIII, 1997, pp. 421-427 (présentation du numéro spécial sur «sociologie et économie»).
28. MOISDON J.C. (dir) - Du mode d'existence des outils de gestion. Paris, Seli Arslan, 1997.
29. MONTEAU M. - Quelques problèmes méthodologiques posés par le diagnostic de sécurité en entreprise. In : Psychologie du travail : perspective 1990. Paris, EAP, 1983, pp. 632-640.
30. MONTEAU M. - La gestion de la sécurité du travail dans l'entreprise : du carter au plan qualité. Performances, 61, 1992, pp. 129-134.
31. MONTEAU M. - Relationships between Quality and Safety : A case study. In : Quality Management and Occupational Safety and Health in Europe. Dortmund, Federal Institute for Occupational Safety and Health, 1996, pp. 92-104.
32. MONTEAU M. - Prise de risque, « dérives » et autres imprudences. Vandœuvre, INRS, coll. Notes Scientifiques et Techniques, 1997, NS 155.
33. MONTEAU M., FAVARO M. - Bilan des méthodes d'analyse a priori des risques ; 1. Des contrôles à l'ergonomie des systèmes. Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité du Travail, 138, 1990, pp. 91-122.
34. PHAM D. - Evaluation du coût indirect des accidents du travail. Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité du Travail, 130, 1988, pp. 87-92.
35. SAVALL H., ZARDET V. - Maîtriser les coûts et les performances cachés. Paris, Economica, 1995.
36. SOLER L. G. - Instrumentation de gestion et conduite de l'entreprise (avant-propos). Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 28, 1993, pp. 5-16.
37. TOULEMONDE J. - Faut-il libérer l'évaluation de ses liens de causalité ? Gérer et comprendre, 4, 1997, pp. 76-88.